

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du lundi 06 mai 2024

Le **lundi six mai deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 26 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme PRUNET Catherine ; M. BRUNET Jacques ; Mme BEST Christine ; M. BIENAYME Arnaud ; Mme BRUNET PRACHT Laura ; Mme LAMOTHE Mireille ; M. JOUANTOU Francis ;

Absents : M. FOUQUET Hervé ; M. LESCOLE Philippe ; Mme VALLET Isabelle

Mme BEST Christine, ayant été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de **secrétaire**, les a acceptées.

Lettre de Mme MERAULT envoyée aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal ne peut pas intervenir sur les problèmes de voisinage mais peut sur l'urbanisme : construction illicite, Mme MERAULT doit se mettre en conformité avec les règles de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

I- Approbation du compte rendu du 04 avril 2024

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- Délibérations :

✓ **Stade**

Mme Le Maire pose la question suivante : que faire de ce stade ?

Les travaux pour le réhabiliter sont onéreux et les utilisateurs ne respectent pas les lieux : sanitaires non nettoyés après chaque utilisation, matériel non rangé...

Quelques habitants s'interrogent sur le coût de la structure pour la commune, alors que peu d'habitants y participent. Mme Le Maire rappelle que 11 Théminoises sont adhérents à l'Elan Marivalois.

Présentation des dépenses pour 2022 et 2023. Voir tableau ci-dessous.

M. BIENAYME précise que ces dépenses, pour 2023, ne représentent que 2.74 % de la totalité des dépenses de fonctionnement de la commune.

Deux devis ont été demandés à l'entreprise SAS ALTP. Le SPANC et le SIAEP de Thémynes étaient également présents pour échanger sur la faisabilité du projet.

- Création d'un assainissement :

- 7 142 € HT/ 7 586.20 € TTC (pose d'un filtre compact)
- 15 192 € HT/16 711.20 € TTC (raccordement à l'assainissement collectif)

Un devis a été demandé à deux plombiers pour changer l'ensemble de douche:

- PIALOU Laurent : 2 092.40 € HT/2 510.88 € TTC (seulement celles abimées, soit 10)
- EIRL SAINTE MARIE : 3 329 € HT/3 994.80 € TTC (changement de la totalité des douches soit 16 douches).

8 terrains sont utilisés par l'ELAN MARIVALOIS sur les communes de Leyme, Anglars, Molières, Issendolus, Aynac, Lacapelle Marival, Assier et Thémines.

Les conseillers sont d'accord sur le fait qu'il faut, soit fermer les vestiaires, soit faire les travaux.

M. BIENAYME demande si la commune peut obtenir des subventions. Mme Le Maire répond que oui.

Se renseigner auprès de la DDT pour l'assainissement et voir les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

Si les travaux se font, Mme LAMOTHE propose de mettre en place une caution assez importante afin de garantir une utilisation respectueuse du bâtiment. Un état des lieux et une convention seront mis en place en début de saison. Si l'état de propreté nécessite l'intervention d'un tiers, si des dégradations sont effectuéesune retenue sur la caution sera effectuée.

Mme BEST propose de faire de la publicité pour FIT-FOOT qui se déroule à Anglars, avec un tarif préférentiel pour dédommager la commune des frais engagés. Cette activité pourrait intéresser des Théminoïses.

Un partenariat entre la commune de Thémines et l'ELAN MARIVALOIS a été mis en place : à chaque but un arbre sera planté au terrain de foot de Thémines. Localisation à réfléchir

Mme BEST dit qu'il faut urgemment faire venir un plombier pour changer la tête de robinet de l'alimentation générale et réparer la fuite au-dessus du pommeau de douche.

TERRAIN ET VESTIAIRES DE FOOTBALL
FACTURES PAYÉES PAR LA COMMUNE DE THEMINES AU 04 DECEMBRE 2023
 2022 2023

Factures payées aux artisans					
Année	Mandat	Bordereau	Montant TTC	Artisans	Nature des travaux
2023	187	141	576,40 €	EURL SAINTE MARIE	Travaux plomberie sanitaire WC public stade foot
2023	219	52	857,00 €	SAS ALTP	Vestiaire stade évacuation foudres
2023			1 428,40 €		
2022	317	30	878,40 €	SAS ALTP	reprise essuiment bâtiment stade
2022	174	29	108,00 €	EURL ALBERT Mathieu	Débouchage WC stade sans résultat
2022			986,40 €		

EAU					
Année	Mandat	Bordereau	Montant TTC	Artisans	Nature des travaux
2023			332,93 €	SINEP THEMINES	Abonnement et consommation
2022			372,35 €		

ELECTRICITE					
Année	Mandat	Bordereau	Montant TTC	Artisans	Nature des travaux
2023	272	63	176,95 €	EDF	Abonnement et consommation
	230	43	79,84 €		
	192	46	108,38 €		
	126	27	171,52 €		
	74	10	174,03 €		
	21	5	185,63 €		
2023			896,26 €		
2022	247	45	121,15 €		
	211	36	55,51 €		
	170	29	106,70 €		
	92	16	149,39 €		
	52	11	154,50 €		
	2	1	180,51 €		
2022			768,76 €		

PECH DE GOURBIERE					
Année	Mandat	Bordereau	Montant TTC	Artisans	Nature des travaux
2023	216	51	444,00 €		1 jour
	125	51	444,00 €		
	147	31	444,00 €		
	116	25	444,00 €		
2023			1 776,00 €		
2022	107	18	411,60 €		
	147	25	411,60 €		
	172	22	411,60 €		
	189	22	411,60 €		
	156	14	702,80 €		
2022			1 852,20 €		

2023	4 433,59 €
2022	3 979,71 €

✓ Demande de subvention association : Recycl'Eco Pays de Gramat



Association
Recycl'Eco Pays de Gramat
167 Rue André Malraux
46500 Gramat

Gramat le 26 Mars 2024,

Mesdames, Messieurs les maires,

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux

Aujourd'hui, la recyclerie est incontestablement bien installée. Elle rayonne sur l'ensemble du territoire et même au-delà (à savoir plus de 135 communes lotoises), ceci grâce à vos soutiens.

Dès le départ, les 17 communes du canton de Gramat se sont impliquées dans ce projet environnemental, économique, social et solidaire, convaincues de la nécessité de cette création.

En 2024, une autre étape est à franchir : l'achat et la réhabilitation des bâtiments deviennent impératifs pour poursuivre le développement de la recyclerie et arriver à terme à l'ouverture d'un chantier d'insertion et d'un espace de vie social.

Nous souhaitons vous solliciter à nouveau et poursuivre avec vous cette initiative territoriale. Nous espérons que lors de l'un de vos conseils municipaux cette demande de participation financière, recevra un avis favorable.

Par avance nous vous remercions vivement et restons à votre disposition.

Soyez assurés mesdames, messieurs les maires et conseillers municipaux de notre profonde reconnaissance

Martine Michaux

Présidente de l'association

Mme Le maire demande aux conseillers s'ils souhaitent verser une participation ? contre à l'unanimité.

✓ Adhésion au service santé-prévention du CDG du Lot

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engagent.

**Tarifs fixés par délibérations du Conseil
d'administration du Centre de gestion du Lot en date
du 9 novembre 2023 et du 4 avril 2024**

Forfait annuel	
Collectivités affiliées	85 euros par agent
Collectivités non affiliées	100 euros par agent
Facturation supplémentaire	
Tarification additionnelle au-delà de 4 visites par an	50 euros par agent et par visite supplémentaire
Tarification additionnelle pour absence non excusée	30 euros par visite non excusée

Mme Le Maire demande si les conseillers sont favorables pour adhérer au service santé-prévention du CDG du Lot : POUR à l'unanimité.

✓ Proposition Mme DE COCK et M. OENTRICH

M. BRUNET, dans le cadre du projet de la sécurisation de la RD 840, a rencontré les propriétaires, Mme DE COCK et M. OENTRICH, de la parcelle section A n°484. La commune voudrait savoir s'ils seraient favorables à ce que la commune leur achète une bande de terrain pour sécuriser le chemin qui dessert les Combettes.

Lors de cet échange, les propriétaires seraient d'accord pour vendre les parcelles section A n°484 (2280 m2) et n°485 (24 m2) pour un prix raisonnable. Reste à définir le prix raisonnable.

M. BRUNET explique comment la route qui descend des Combettes pourrait être déplacée et ainsi sécuriser la sortie sur la RD 840 et garantir la sécurité autour de l'abri bus.

A plus ou moyen terme, un espace de covoiturage, le déplacement du récup verre, la sécurisation de circulation autour de l'abri bus pourraient être aménagés.

M. BRUNET demande, sans parler de prix, si les conseillers voient un intérêt à l'achat de ce terrain.

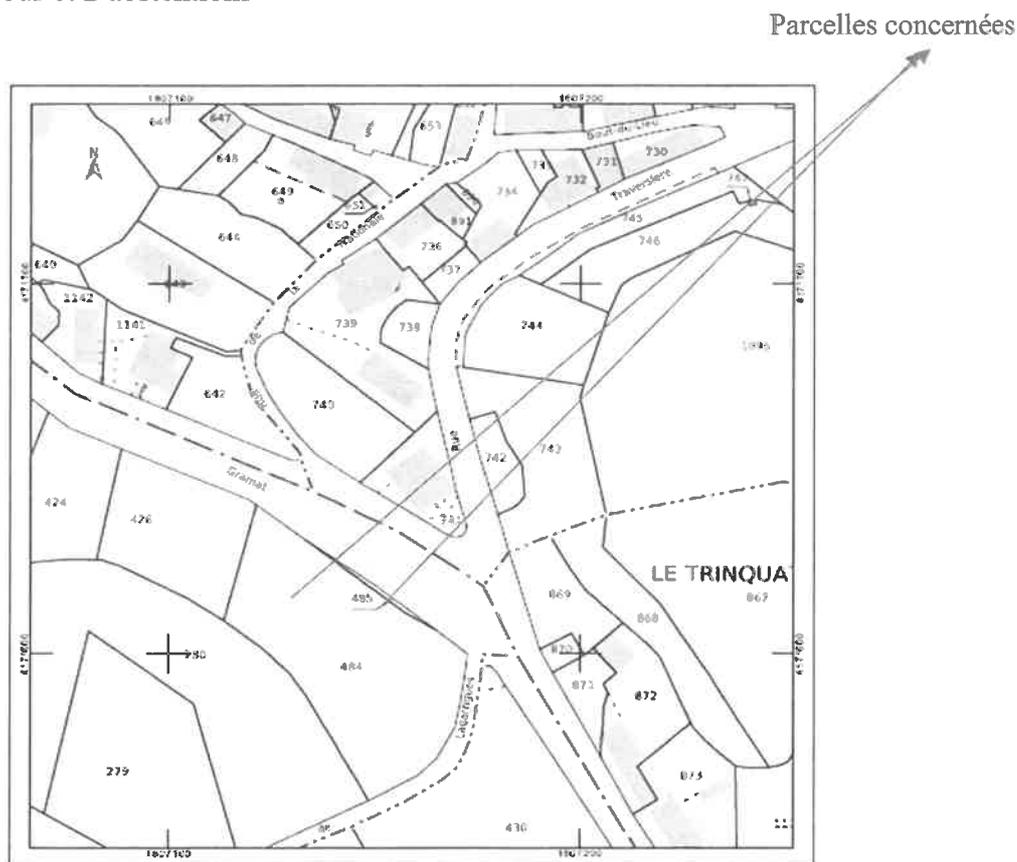
Mme LAMOTHE dit que le prix d'achat doit être en cohérence avec les prix agricoles pratiqués actuellement. Attention à ne pas engendrer une hausse des terrains agricoles.

Mme BEST pense que cet achat serait intéressant pour la commune.

M. BIENAYME ne comprend pas comment sera intégré cet achat dans le projet de sécurisation de la RD 840.

Mme Le Maire demande aux conseillers s'ils trouvent pertinent l'achat de ces deux parcelles ?

Résultat du vote : 5 pour et 2 abstentions



QUESTIONS DIVERSES :

- Jeudi 25 juillet : balade coucher de soleil sur Thémimes
- Jeudi 1 août : cinéma plein air avec le film « Fragile »
- Rénovation énergétique- Attribution des subventions FAST (6000 €, arrêté en mai 2024) et DETR 6 754 €
- Proposition de Lauranne LAFON, habitante de Thémimes, voici sa demande :

« Je suis LAFON Lauranne, habitante de Thémimes en cours de création d'entreprise pour un foodtruck sur le concept de la gaufre salée. Désirant travailler avec des produits locaux.

Je me permets de vous démarcher dans le but de savoir si vous m'accorderiez un emplacement sur votre commune à partir de septembre »

Le conseil municipal donne son accord et laisse choisir le jour à Mme LAFON (Sauf le vendredi, un foodtruck est déjà présent).

➤ Le 8 mai : dépôt de gerbe à Thémimes en même temps que la mairie de Lacapelle Marival. M. BIENAYME regrette que la commune ne soit pas représentée à Lacapelle. Mme Le Maire dit que ce rendez-vous entre Théminois est important et que le Maire de Lacapelle est informé de la non représentation de Théminois ce jour-là.

- M. BIEANYME signale :

Qu'un mur de soutènement à Lafanayre s'est effondré. M. BRUNET se rendra sur place.

Qu'au niveau du moulin de Tounayre, la route est, à nouveau, très abimée et représente un réel danger. M. BRUNET contactera le STR pour leur dire de faire le nécessaire de façon plus pérenne, et, dans un premier temps, de signaler ce danger.

- Mme BEST demande :

Quand les lumières du Hameau des Vignes fonctionneront ? Actuellement seule 1 fonctionne sur les 3. M. PACOT du Grand Figeac a déjà été contacté à ce sujet et a dit qu'il s'en occupait.

Quand la tonte des terrains communaux au Hameau est prévue ? Mme Le Maire dit qu'elle va proposer à M. CACHARD de mettre ses chevaux.

➤ Mme BRUNET PRACHT demande de sensibiliser les habitants pour ne pas tondre et débroussailler les dimanches les jours fériés, dans la mesure du possible évidemment. Précision est faite que cette nuisance existe depuis plusieurs années.

- Marches de l'escalier du clocher à consolider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures cinquante

Le Secrétaire de séance,



Mme Le Maire,



Département du Lot

Sous-Préfecture Figeac

Canton de Lacapelle Marival

COMMUNE THEMINES

LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal du **06 mai 2024**

- ✓ Adhésion au service santé-prévention du CDG du Lot